

BILAN DE COMPETENCES

Objectifs

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation réaliste et réalisable en adéquation avec les besoins socio-économiques du territoire géographique déterminé.

Il a ainsi pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts.

En effet, à l'issue du bilan de compétences, le bénéficiaire est capable de :

- Evaluer ses connaissances générales et professionnelles, ses savoir-faire et ses aptitudes,
- Repérer les éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Etre investie dans des situations professionnelles déterminées,
- Avoir une vision claire de son projet professionnel.

Le bilan de compétences ALMOVECO permet de mieux se connaître pour définir un projet professionnel qui vous correspond vraiment.

Public concerné

Toute personne active, notamment :

- salariés du secteur privé,
- demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Modalités d'accès

Le bilan de compétences est une démarche personnelle et Almoveco plaçant la qualité de la relation humaine au cœur de ses accompagnements, à l'issue de votre demande d'inscription, il vous sera proposé un entretien d'information (45min/1h), sans engagement afin de rencontrer votre consultante et faire le point sur votre demande.

Sous réserve des modalités financières, le délai d'accès moyen entre le 1^{er} contact et le démarrage du Bilan de Compétences est d'un mois.

Pour tout besoin d'adaptation ou de compensation en fonction de votre situation, prendre contact avec Armelle

Pré-requis

Aucun

Tarif et Financement possible

1750 euros HT - « Exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts »

Financement par :

- CPF du bénéficiaire
- Plan de développement des compétences de l'entreprise du bénéficiaire
- Ou à défaut, par les fonds propres du bénéficiaire – possibilité de paiements échelonnés

Modalités

24 heures en alternant des 7 sessions d'entretiens individualisés d'une durée de 2 à 3h par entretien et du temps de recherche personnel sur une période de 4 mois.

Les entretiens peuvent se dérouler :

- en présentiel dans les locaux d'Almoveco situés au 4 impasse de la Mairie – Chenommet - 16460 AUNAC-SUR-CHARENTE à partir d'avril 20203
- en distanciel
- en Hybride (à la demande)
- dans une salle de réunion dédiée à l'extérieur du lieu de travail du bénéficiaire

Modalités de réalisation

Le bilan comprend obligatoirement 3 phases sous la conduite du prestataire conformément à l'article L 6313-4 du Code du Travail au terme desquelles une synthèse écrite des résultats est remise à l'intéressé.

Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une **phase préliminaire** a pour objet de :

- analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- déterminer le format le plus adapté à la situation
- et au besoin, définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une **phase d'investigation** a pour objet la construction et la pertinence du projet professionnel.

Elle consiste en l'exploration, l'identification et l'analyse du parcours professionnel et personnel du bénéficiaire, la mise en évidence de ses expériences et de différents critères (valeurs, besoins, priorités, personnalité, motivations notamment) ainsi que l'identification et le recueil de ses compétences et aptitudes professionnelles, personnelles et sociales formalisés dans le portefeuille des compétences en terme de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Cette phase d'investigation va permettre au bénéficiaire de :

- se positionner par rapport à son niveau de compétences,
- effectuer des recherches et des enquêtes par rapport au(x) poste(s) visé(s),
- explorer des voies d'évolution professionnelle possibles avec l'analyse des métiers, du marché du travail en fonction du périmètre géographique, des données socio-économiques de celui-ci et des recherches documentaires,
- construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- élaborer une ou plusieurs alternatives (projet de formation, projet de validation des acquis de l'expérience).

Une **phase de conclusion**, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels
- et de prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés dans un **document de synthèse**. Les résultats du bilan sont strictement confidentiels et sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Méthodes mobilisées

- Méthodes interactive et interrogative via les entretiens personnalisés
- Méthode expérientielle explorative via le temps de recherche personnel et les tests réalisés
- Méthode active par l'engagement et l'implication du bénéficiaire

Outils utilisés

- Entretiens, Questionnaires, Grilles d'auto-évaluation
- Tests de Central Test : Profil Pro2 et/ou en fonction du projet du bénéficiaire MOTIVATION+ et/ou VOCATION (RIASEC)
- L'explorama

Modalités d'évaluation

- Evaluation des objectifs du bénéficiaire (en début et en fin de parcours)
- Livrable document de synthèse
- Questionnaire de satisfaction finale bénéficiaire

Aménagements particuliers (handicap, situations particulières, ...)

Merci d'informer votre contact lors de votre 1^{er} entretien

Contact :

Armelle LEPRETRE via le formulaire de contact ou au 06 80 65 50 32